

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 13 octobre 2016

Monsieur Guy TEISSIER, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 105 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Loïc BARAT - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Monique DAUBET-GRUNDLER - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriaty DJAMBAE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Noro ISSAN-HAMADY - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Patrick MAGRO - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI représentée par Lionel VALERI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Gérard CHENOZ représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Monique CORDIER représentée par Maxime TOMMASINI - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Anne DAURES représentée par Claude PICCIRILLO - Dominique DELOURS représenté par Grégory PANAGOUDIS - Pierre DJIANE représenté par Marie-France DROPY OURET - Jean-Claude GAUDIN représenté par Solange BIAGGI - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Nathalie LAINE représentée par Patrick BORE - Laurent LAVIE représenté par Martine GOELZER - Laurence LUCCIONI représentée par Valérie BOYER - Bernard MARANDAT représenté par Gisèle LELOUIS - Martine MATTEI représentée par Karim GHENDOUF - Guy MATTEONI représenté par Claudette MOMPRIVE - Xavier MERY représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Danièle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Richard MIRON représenté par Alain CHOPIN - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric DOURNAYAN - Roland MOUREN représenté par Roland GIBERTI - Elisabeth PHILIPPE représentée par Loïc BARAT - Marc POGGIALE représenté par Christian PELLICANI - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Stéphane RAVIER représenté par Sandrine D'ANGIO - Carine ROGER représentée par Georges GOMEZ - Sandra SALOUM-DALBIN représentée par Isabelle SAVON - Jean-Louis TIXIER représenté par Annie GRIGORIAN - Cédric URIOS représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Laure-Agnès CARADEC - Catherine CHAZEAU - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Jean-Claude DELAGE - Eric DIARD - Emilie DOURNAYAN - Yann FARINA - Dominique FLEURY VLASTO - Arlette FRUCTUS - Samia GHALI - Bruno GILLES - Vincent GOMEZ - Marcel GRELY - Louisa HAMMOUCHE - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marie-Louise LOTA - Antoine MAGGIO - Christophe MASSE - Marie MUSTACHIA - Patrick PADOVANI - Christyane PAUL - Véronique PRADEL - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Dominique TIAN - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 13 Octobre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 18 Novembre 2016

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DDA 002-283/16/CT

■ Attribution d'une subvention à l'association Station Lumière pour le soutien à la récupération et à la restauration de matériels voués à la destruction pour l'année 2016 et approbation d'une convention

DEE 16/14838/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Plan Climat-Energie Territorial, approuvé par délibération DDIP 001-644/12/CC du 26 octobre 2012, se compose de nombreuses actions, dont celle de soutenir les propositions qui permettent d'améliorer les performances en matière de réduction des déchets à la source et de tri sélectif sur le territoire métropolitain, actions concourant au Programme Local de Prévention des Déchets.

En effet, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, et, depuis le 1^{er} janvier 2016, la Métropole Aix Marseille Provence (AMP) s'est engagée, suite à la délibération AGER 038-203/11/CC du 28 mars 2011, dans une démarche de réduction de la production de déchets sur son territoire et la mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets qui font l'objet des actions n° 13 « réduire les déchets à la source » et 14 « mieux collecter et traiter les déchets » du Plan Climat- Energie Territorial de Marseille Provence Métropole.

Dans ce but, et afin d'affirmer encore plus sa volonté d'entreprendre des actions innovantes en matière de réduction des déchets à la source, le Territoire Marseille Provence, au sein de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, souhaite accompagner l'Association Station Lumière dans son projet Atelier Lumière 2015.

Ce projet contribue à la réduction des déchets à la source en favorisant le réemploi et la réutilisation d'objets de seconde main.

En 2013, Station Lumière a initié une expérimentation basée sur le savoir-faire, le savoir être et l'acquisition de compétences nouvelles au travers d'un atelier de re-customisation d'objets et de petit mobilier. Cet atelier a été monté comme une interface entre la société productive et ses règles économiques, et l'employabilité des personnes en rupture totale.

Fort du succès rencontré par le projet, l'association Station Lumière poursuit depuis lors cette action. Une initiative constructive sur les principes de l'économie circulaire qui, par le biais de la restauration et de la re-customisation de matériels voués à la destruction sont destinés à décorer et aménager les futurs appartements des personnes prises en charge. Cette initiative permet de restaurer non seulement des meubles ou des objets utiles à leur installation mais aussi de favoriser leur réinsertion dans la société.

De plus, ce type d'actions pilotes permet de réduire les quantités de déchets en s'inspirant des « ressourceries » et en s'appuyant sur les principes de l'économie circulaire de développer des opérations de valorisation de proximité afin de favoriser la réinsertion sociale.

Les actions 13.2 et 14.2 du Plan Climat-Energie Territorial, impliquent que le Territoire Marseille Provence soutienne les associations qui participeraient à cet effort collectif. Le projet présenté par Station Lumière entre pleinement en adéquation avec les critères posés, notamment « réduire les déchets à la source en développant les ressourceries », « mieux collecter et traiter les déchets en développant de nouvelles filières de collecte et de valorisation » en lien avec les thématiques du Plan Climat.

Il est proposé de verser une subvention d'un montant de 10 000 euros à l'association Station Lumière (soit 11% de l'action) au titre de ses actions pour l'année 2015.

Signé le 13 Octobre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 18 Novembre 2016

Les autres financeurs sont pour la réalisation de cette action :

- le CNASEA - ASP :	36 616 euros (40%)
- le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône :	6 000 euros (6.5%)
- la commune de La Ciotat – Politique de la ville :	6 000 euros (6.5%)
- Autres :	33 400 euros (36%)

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° HN 01-001/16/CT du 23 mars 2016 du Conseil du Territoire portant élection de Monsieur Guy Teissier en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération DDIP 001-644/12/CC du 26 octobre 2012 portant approbation du Plan Climat Energie Territorial de MPM.

OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

DELIBERE

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 10.000 euros à l'Association Station Lumière.

Article 2 :

Est approuvé le programme d'actions de l'association Station Lumière au titre des actions n° 13 « réduire les déchets à la source » et 14 « mieux collecter et traiter les déchets » du Plan Climat- Energie Territorial pour l'année 2016.

Article 3 :

Est approuvée la convention de partenariat entre le Territoire Marseille Provence et l'Association Station Lumière.

Signé le 13 Octobre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 18 Novembre 2016

Article 4 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire est autorisé à signer la convention de partenariat.

Article 5 :

Les crédits nécessaires sont inscrits dans l'état prévisionnel annexé au Budget Principal 2016 de la Métropole : Section de Fonctionnement - Sous-Politique G610 — Nature 6574 – Fonction 71.

Adoptée à l'unanimité
des membre présents et représentés

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence
Député des Bouches-du-Rhône

Guy TEISSIER